

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Station H2 TME DREUX sur la commune principale de l'AIOT Chemin Notre Dame de la Ronde ZI Nord 28100 DREUX.

La référence de votre dossier est A-4-JFWMPRCPO et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/04/2024 à 17h20 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **87982334200024**

Organisme : **GCK ENERGY**

Fonction : **Directeur Général**

Personne morale

Raison sociale **TOYOTA MOTOR EUROPE**

Forme juridique **Société Immatriculé au RCS**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse à l'étranger

60 AVENUE DU BOURGET

1140 BRUXELLES

BELGIQUE

Signataire

Qualité : **Head of Olympics and Paralympics Department**

Référent

Fonction : **Chef de Projets**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Station H2 TME DREUX**

Description des activités :

1 installation de distribution hydrogène gazeux constitué de 3 postes de livraisons : - 1 distributeur pour prototypes de courses 60 gr/s - 1 distributeur pour karting constitué d'un camion

normalisé à poste fixe - 1 distributeur pour recharge de bouteille de vélo cargo Toutes les zones de stockage sont isolés du circuit par des barrières HERAS Le stockage d'hydrogène sur site est composé d'une semi-remorque d'une capacité de 844 Kg, d'un distributeur ayant un stockage interne de 28 Kg, du second distributeur ayant un stockage interne de 14 Kg et de 6 cadres d'une capacité unitaire de 13,5 Kg Cela représente donc une quantité sur site d'un total de 967 Kg.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Circuit de Dreux

Chemin Notre Dame de la Ronde ZI Nord

28100 DREUX

X : 580232

Y : 6852188

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1416	1416	Stations-service à hydrogène	la quantité journalière d'hydrogène distribué 100 kg/j	DC	
4715	4715-2	Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)	Quantité susceptible d'être présente 0.967 t	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Consommables et chiffons de maintenance récupérés et évacués en filières agréées

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Présence d'une réserve d'eau type citerne souple avec une capacité de 150 m3 et prise d'eau normalisé à proximité de l'installation (150ml). Présence d'un RIA.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

- 2 extincteurs CO2 2kg pour incendies électriques - 2 extincteurs CO2 5 Kg pour incendies électriques - 1 extincteurs à poudre sur roues 50kg pour effets secondaires - 4 extincteurs à poudre 9 Kg pour effets secondaires - 4 extincteurs à eau pulvérisé 6L pour dangers annexes sur zone

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)